

Les lutins de Noël sont en grève

Par **Isidore Beautrelet**, le 26/12/2016 à 11:52

Cela ne pouvait plus durer. Les lutins de France annoncent un vaste mouvement de grève. En exclusivité pour Juristudiant, nous avons recueilli leurs témoignages.

"Nos conditions de travail sont déplorables" déclare Melta délégué CGT.

"On travaille comme des forçats pendant tout le mois de décembre et on se retrouve au chômage technique tout le restant de l'année. Difficile de vivre heureux avec beaucoup d'enfants dans ces conditions".

Melta nous décrit le travail dans les ateliers *"On réceptionne les lettres des enfants en début décembre et on a jusqu'au 24 pour tout fabriquer. Le 24, on doit charger la hotte. Et après ce n'est pas fini, car le 25, on reçoit des demandes pour des cadeaux de remplacement qui doivent être fabriqués dans la journée"*.

Et ce n'est pas le pire, d'après Melta plus de la moitié des lutins seraient accros au sucre d'orge : *"C'est le seul moyen pour eux de tenir la cadence. Au début, ils commencent avec des pâtes fruits, puis très vite ce n'est plus suffisant, ils passent aux papillotes et enfin au sucre d'orge"*

"Cette grève est le seul moyen pour nous faire entendre" déclare Bilbo, délégué CFE CGC. *"C'est quand même aberrant que pendant la primaire de la droite et du centre, il n'y ait eu aucun mot sur notre situation. D'autant plus que l'un des candidats était un ancien de la maison"*.

"Le travail a beaucoup changé depuis 1855" confie Atchoum délégué CFDT

"Avant on fabriquait des jouets divers et variés. Maintenant tout le monde veut des drones ou des consoles de jeux."

Atchoum se dit prêt à négocier avec le père Noël : *"Ce qu'il nous faut, c'est une convention collective"*.

Par **joaquin**, le 26/12/2016 à 14:22

Oui mais le père Noël est une ordure.... sociale... c'est bien connu

Par **Isidore Beautrelet**, le 26/12/2016 à 14:44

Bonjour

Belle conclusion [smile4]

Par **Camille**, le **26/12/2016** à **15:07**

Bonjour,

Bon, de toute façon, cette question relève du droit du travail finlandais ou, à tout le moins, du droit scandinave.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Village_du_P%C3%A8re_No%C3%AB

Et...

[citation]Lieu d'habitation

Le lieu d'habitation supposé du père Noël est très controversé. Selon les Norvégiens il habite à Drøbak, à 50 km au sud d'Oslo. Pour les Suédois, c'est à Gesunda, au nord-ouest de Stockholm, et pour les Danois au Groenland. Les Américains considèrent qu'il habite au pôle Nord, mais en 1927 les Finlandais ont décrété que le père Noël ne pouvait pas y vivre, car il lui fallait nourrir ses rennes : sa résidence fut donc fixée en Laponie, au Korvatunturi puis, cette région étant un peu isolée, ils l'ont fait déménager près de la ville de Rovaniemi au Village du Père Noël.

Source : Wikipedia[/citation]

Or, Juristudiant est un forum de droit français, donc pas compétent...

Ouf !

[smile25]

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/12/2016** à **15:12**

Bonjour

Oui mais il doit certainement avoir des succursales partout dans le monde. Sinon comment il ferait pour observer tous les enfants [smile3]

Par **Camille**, le **26/12/2016** à **16:41**

Bonjour,

M'en fous, le patron est suédois, finlandais, danois ou norvégien ! Qu'il se débrouille avec ses employés ! Non mais sans blagues...

Tous pourris, ces patrons !!!



Par **LouisDD**, le **27/12/2016** à **19:09**

Salut

Et bé, je plains tout ces pauvres lutins...

Mais après qu'ils arrêtent de se plaindre, parce qu'au moins heu ils sont indispensables au père Noël et auront donc toujours un emploi ce qui n'est pas notre cas..

À plus et encore joyeuses fêtes à tous !

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/12/2016** à **22:12**

Bonsoir

J'attendais avec impatience le point de vue des lapins crétins sur ce sujet. Moi qui pensais que vous alliez être solidaire...

Mais bon c'est vrai que chez vous le dialogue social est difficile. Avec une convention collective contenant que des "Bwaaah", vous n'êtes pas près d'avancer [smile4].

Bonne fêtes à tous

Par **redactrice23**, le **31/12/2016** à **00:11**

Hello

Bah avec Internet et les nouvelles technologies le travail a été plus facile à traiter pour vos lutins Isidore ;-)
Vous devriez changer votre avatar et mettre un avocat de Noël pour l'occas'

D'ailleurs vous savez qu'il y a un service à la Poste (pas des lutins la vraie) je sais pas trop où c'est centralisé (?) qui répond aux enfants qui écrivent des lettres au "père Noël"

Je sais ça car j'ai des enfants dans mon entourage et donc un des parents m'avait expliqué ça (l'enfant en question rédigeant la lettre pour ce service). Je crois que le préposé "père Noël" du service répond un truc à chaque enfant. Je sais pas trop s'il leur expédie un truc ? p'tet que c'est le principe de l'arbre de Noël des enfants du personnel dans certaines boîtes (ça existe encore ça ?). Enfin c'est toujours sympa pour les enfants d'entretenir un peu de magie.

Par **Camille**, le **31/12/2016** à **00:34**

Bonsoir,

[citation] je sais pas trop où c'est centralisé (?)[/citation]

Extrait du site de La Poste :

[citation]Une tradition depuis 1962

1962 : pour la première fois, La Poste organise l'opération du Secrétariat du Père Noël. Une

tradition qu'elle perpétue encore aujourd'hui pour traiter les milliers de lettres et courriels adressés au Père Noël. L'opération s'est même enrichie d'un volet web, d'abord avec la création du site internet du Père Noël qui permet de jouer, voyager et de partager ses aventures avec ses amis, puis de sa page Facebook pour suivre l'actualité du Secrétariat.

C'est à Libourne, en Gironde, que 60 secrétaires œuvrent chaque année pour répondre aux correspondants grâce à une carte-réponse spécialement éditée par La Poste. Depuis son lancement, ce service gratuit connaît un succès jamais démenti. En témoigne le nombre croissant de courriers reçus par le Secrétariat : de 5 000 en 1962, il est passé à plus d'1,2 million en 2014 ![/citation]

Et pas en grève, elles !

[smile4]

Par **LouisDD**, le **31/12/2016 à 11:34**

Salut

C'est pas faux, je vous raconte pas la difficulté de choisir dans les conventions entre "Bwahhhh Bwahhhh" et "Bwahhh Bwahhhh"... Au moins les lutins peuvent exprimer clairement leurs revendications, et je suis vraiment heureux qu'il ai pu avoir un si bon délégué syndical qui en ai parlé sur ce forum. On va lui coller un procès au cul à ce vilain père Noël !

En attendant, nous, on se fait exploiter par toutes les chaîne de dessins animés, mais bon, on est tellement con qu'on oublie vite !

Bwahhhh Bwhaaaa!!!! (littéralement : "Bonne journée, bonne fêtes de fin d'année, portez vous bien et puis à une prochaine, je pense qu'on débattrra alors de l'exploitation des fourmis dans la production de café en Papouasie.)